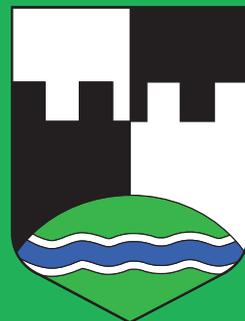


Belmont-Broye



Bulletin d'informations

Juillet 2015



Bulletin d'informations Belmont-Broye / Juillet 2015



DOMDIDIER



DOMPIERRE



LÉCHELLES



RUSSY

Edito



Chers Concitoyennes et Concitoyens,

Il y a près de dix mois, vous acceptiez dans les urnes la création de la commune de Belmont-Broye réunissant en une seule entité politique et administrative nos quatre villages de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy. Force est de constater que le vote positif du 28 septembre 2014 prend aujourd'hui tout son sens dans une Broye qui redessine ses frontières communales. Avec nos quatre villages qui font preuve d'un fort dynamisme – il suffit d'ouvrir les yeux pour le constater – Belmont-Broye sera un pôle politique et économique cantonal et régional qui comptera à l'avenir.

A l'heure où les paysans moissonnent les premières récoltes de l'année, nous engrangeons nous aussi les premiers fruits des analyses et des réflexions des groupes de travail qui œuvrent, depuis avril, pour organiser la commune de Belmont-Broye. Comme nous l'avons répété maintes fois, les multiples commissions mises en place travaillent à établir un catalogue de propositions pour faciliter le déploiement de Belmont-Broye dès le 1^{er} janvier 2016. Ce sont en effet les nouvelles autorités communales, Conseil communal et Conseil général, issues des élections de novembre, qui auront l'importante tâche de bâtir notre nouvelle commune.

Vous avez entre les mains un premier bulletin d'informations, qui sera suivi d'un second en fin d'année. Qu'y trouverez-vous? Tout d'abord des informations sur les élections communales qui nous attendent en novembre prochain ainsi que les principales propositions concernant l'organisation du Conseil communal et du Conseil général faites par le groupe de travail chargé d'analyser les institutions de notre future commune. La deuxième partie est consacrée à des nouvelles, des dossiers et des réalisations qui démontrent la vitalité de nos quatre villages. Avant que vous entriez dans le vif du sujet, permettez-moi encore de remercier toutes les personnes qui s'impliquent, avec enthousiasme et sans compter leur temps, pour construire notre nouvelle commune de Belmont-Broye. Bonne lecture et bel été.

Albert Pauchard, syndic de Russy et président du Bureau de fusion

Belmont-Broye grandit



Les élections, c'est dans 5 mois. Engagez-vous!

Dimanche 8 novembre 2015, les citoyennes et citoyens des quatre cercles électoraux de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy sont appelés à élire leurs autorités communales – Conseil communal et Conseil général – selon la répartition suivante:

Cercle électoral	Conseil communal	Conseil général
Domdidier	5	30
Dompierre	3	14
Léchelles	2	12
Russy	1	4

Quel est le calendrier?

Vendredi 25 septembre 2015, à 12h00

Demande pour l'élection selon le mode de scrutin proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP).

Lundi 28 septembre 2015, à 12h00

Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (art. 84 al. 1 LEDP).

Lundi 5 octobre 2015, à 12h00

Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des candidats, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP).

Dimanche 8 novembre 2015 Scrutin.

Le second tour aura lieu le dimanche 29 novembre 2015.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de la Préfecture de la Broye. Vous y trouverez aussi le modèle de liste de candidats au Conseil communal et au Conseil général ainsi que la demande de système proportionnel et la directive pour la pose d'affiches lors des campagnes électorales. Tous ces documents peuvent être téléchargés sur le site www.broye.fr sous l'onglet Elections communales > Modèles pour les candidats.

Je veux être candidat, que dois-je faire?

Pour rappel, chaque commune actuelle forme pour la législature 2016-2021 un cercle électoral. Si vous désirez vous porter candidat, vous devez d'abord vérifier si vous êtes éligible. Ensuite, vous pouvez soit intégrer une liste électorale existante, soit constituer votre propre liste électorale. Dans ce cas de figure, vous devez veiller à ce que votre liste porte une dénomination qui la distingue des autres listes du cercle électoral pour l'élection en cause (art 36 LDEP). Ainsi, si la dénomination Entente communale est déjà prise, vous devrez baptiser votre liste d'un autre nom, par exemple «Unité communale».

Pour que votre candidature soit valable, elle doit être appuyée par des personnes jouissant de l'exercice des droits politiques dans le cercle électoral en cause. Elles expriment leur soutien en signant la liste. (art. 52 al.1 LDEP). Ce qui veut dire que c'est peine perdue de faire signer votre liste «Russy monte au front» par des Diderains ou Dompierrois. Attention: la même personne ne peut signer plus d'une liste, sous peine de nullité de sa signature à l'égard de toutes les listes soutenues (art. 52 al. 2). Pour le nombre de signatures, c'est simple: 10 dans les cercles ayant une population légale de 100 à 300 personnes (Russy), 20 dans celles ayant une population légale supérieure à 600 personnes (Domdidier, Dompierre, Léchelles). De plus, les personnes candidates font acte de candidature en apposant leur signature sur la liste (art 53 LDEP). Important: les listes électorales ne doivent pas comprendre un nombre de personnes candidates supérieur à celui des personnes à élire pour l'élection en cause (art 54 al 1. LDEP).

Déposer votre liste auprès de votre administration communale actuelle selon le calendrier arrêté par le canton (voir ci-dessus). Attention au délai!

Si vous désirez que ce soit le mode proportionnel et non majoritaire qui soit appliqué à cette élection, vous devez en faire la demande selon le calendrier arrêté par le canton. Attention là aussi au délai. Une fois passé, c'est trop tard!

Enfin, n'oubliez pas d'aller voter, mais dans votre cercle électoral, si vous voulez que votre voix compte. Même si vous allez prendre l'apéro à Domdidier et qu'il serait plus simple de déposer votre bulletin dans la boîte de l'administration dideraine, sachez que votre voix ne comptera pas si vous habitez Dompierre, Léchelles ou Russey. Pour en savoir plus, vous pouvez vous référer à la loi sur l'exercice des droits politiques (LDEP) du canton de Fribourg ainsi qu'à son règlement d'application. Possibilité de les consulter sur le site de l'Etat de Fribourg: www.fr.ch. Vous pouvez vous adresser aussi à votre administration communale.

Je désire m'engager, mais quel temps cela va me prendre?

Le groupe de travail Institution et Aménagement a planché sur cette question. La commission chargée d'étudier la future organisation du Conseil communal et du Conseil général a émis un catalogue de propositions parmi lesquelles le taux d'occupation des futures autorités. Ses propositions sont les suivantes:

Pour le Conseil communal

Taux d'activité

- **Syndic** 40 % incluant les séances du Conseil communal et la préparation.
- **Vice-syndic** 20 % incluant les séances du Conseil communal et la préparation
- **Conseiller communal** 10 % incluant les séances du Conseil communal et la préparation

Jour de séance du Conseil communal: le lundi, matin ou après-midi. Séance hebdomadaire, ce qui équivaut à plus d'une trentaine de séance par année.

Rétribution sur la base de l'échelle cantonale. Vacation et représentation: 40 fr./h.

Pour le Conseil général

Nombre de séances En principe 4 séances annuelles. Ce qui équivaut pour le conseiller général à 8 réunions durant l'année si on prend en compte la réunion de groupe pour la préparation du conseil général. Il faut aussi tenir compte des séances de commissions. De plus durant le courant de l'année 2016, surtout la première moitié, il faudra compter plus de séances que d'ordinaire, notamment pour l'adoption des multiples règlements communaux.

Jour de séance Le lundi soir. Un calendrier des séances devrait être établi chaque début d'année et le Conseil général pourrait se réunir une fois dans chaque village.

Organisation Constitution d'un Bureau de 5 membres, dont 3 représentants de Domdidier et 2 pour les villages de Dompierre, Léchelles et Russy.

La nouvelle commune prend forme

Quatre groupes de travail sont actifs

Groupe 1 Administration et finances, présidé par M. Peter Wüthrich, syndic de Domdidier. Conseiller externe: M. Jean-Paul Monney, ancien secrétaire général de la Direction des finances.

Groupe 2 Institutions et aménagement, présidé par M. Pascal Joye, syndic de Dompierre. Conseiller externe: M. Guy Delpedro, syndic de Valbroye.

Groupe 3 Ecole, voirie, eau et épuration présidé par M. Stéphane Mosimann, syndic de Léchelles. Conseiller externe, M. Philippe Etienne vice-président de la commission scolaire du cercle scolaire de Dompierre, Léchelles et Russy.

Groupe 4 Affaires sociales, santé, culture et sociétés locales présidé par M. Albert Pauchard, syndic de Russy. Conseiller externe: M. Pascal Corminboeuf, ancien conseiller d'Etat.

Comment travaillent-ils?

Chaque groupe est composé d'un représentant de chaque commune et d'un secrétaire. Il est appuyé par un conseiller externe, dont la mission principale est d'analyser les propositions du groupe de travail, d'émettre des suggestions et d'apporter son expérience personnelle dans son domaine de compétence. Un certain nombre de thèmes à analyser a ainsi été attribué à chaque groupe de travail. Pour chacun des thèmes retenus, une commission a été créée au sein du groupe de travail, présidé par un de ses membres. Ce dernier a toute liberté de composer sa commission selon les besoins nécessaires pour traiter le dossier. A titre d'exemple, les commissions chargées d'étudier l'organisation du Conseil général et du Conseil communal de Belmont-Broye étaient présidées par Mme Florence Humair, conseillère communale de Domdidier, et M. Claude-Eric Boschung, vice-syndic de Russy. Elles ont fait appel à l'expérience de Mme Nadia Savary, syndique de Cugy, Mme Beatrix Guillet, syndique de La Brillaz, M. André Losey, syndic d'Estavayer-le-Lac., M. Guy Delpedro, syndic de Valbroye et M. Claude Jabornigg, conseiller général de Domdidier et ancien président du Conseil général.

Une vingtaine de commissions sont à l'œuvre, traitant des questions aussi diverses que les assurances, l'organisation de la voirie ou la bibliothèque communale. De même la commission chargée des sociétés locales réunit les présidents de l'Union des sociétés locales de Domdidier (USL), de la Société de développement de Dompierre-Russy (SDDR) et d'Ensemble (Léchelles) ainsi que d'un président de société par village.

Leurs propositions feront l'objet d'un rapport final qui sera transmis aux autorités communales de Belmont-Broye. L'objectif est de préparer le travail des futures autorités. En effet, mise à part les points qui relèvent de la convention de fusion (nom de la commune, coefficient d'impôt, etc.), la loi cantonale sur les communes indique clairement que toutes les autres dispositions sont du ressort des autorités communales qui seront en place dès le 1er janvier 2016. Il en va ainsi des règlements communaux, du prix de l'eau potable ou des taxes communales, notamment.

Mais rassurez-vous: le lundi 4 janvier 2016, l'administration communale de Belmont-Broye répondra à vos appels téléphoniques, la voirie sera prête pour déneiger les routes de la commune, de même que vous pourrez accéder sans problème aux déchetteries communales.

Vous désirez apporter votre contribution à la création de Belmont-Broye, rien de plus simple signalez votre intérêt par mail à albert.pauchard@bluewin.ch ou par tél. au 079 725 65 50.

Le Grand Conseil fribourgeois valide Belmont-Broye

Le Grand Conseil fribourgeois a approuvé le 20 mai dernier notre fusion, en même temps que celles Morat (agrandie de Courlevon, Jeuss, Lurtigen et Salvenach) et du Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz). Vous pouvez retrouver la communication officielle du Grand Conseil sur le site www.belmont-broye.ch

Et la suite?

Dimanche 8 novembre 2015

Elections communales. Le second tour aura lieu le dimanche 29 novembre 2015.

Samedi 5 décembre Assermentation des élus.

1^{er} janvier 2016 Entrée en souveraineté de la commune de Belmont-Broye.

Le budget 2016 doit être établi par les nouvelles autorités dans un délai de 4 mois soit jusqu'au 30 avril 2016.

Les règlements communaux devront être harmonisés dans un délai de 2 ans.

Rentrée scolaire 2015, aucun changement!

Pour la rentrée scolaire du 28 août, nos écoles fonctionneront de la manière suivante:

- 1 établissement scolaire composé de deux cercles scolaires.
- Domdidier avec 4 classes d'école enfantine et 13 classes d'école primaire.
- Dompierre – Léchelles – Russy avec 3 classes enfantines et 6 classes primaires.
- Un responsable d'établissement pour l'ensemble, accompagné par la commission scolaire de chaque cercle, qui se transformera en conseil de parents dès 2016.
- Les transports scolaires seront organisés de la même façon qu'auparavant pour Dompierre-Léchelles-Russy. Pour Domdidier, pas de changement.

En résumé, pour la rentrée 2015, pas de changement. En revanche pour la rentrée 2016-2017, il y aura un effectif global d'élèves sur l'établissement à répartir sur les deux pôles scolaires, ce qui pourrait modifier l'organisation globale des classes.

La vie de nos communes



Domdidier, une administration bien dans ses meubles

Avec sur sa façade l'inscription «Administration communale» dernièrement apposée, le nouveau bâtiment administratif de la commune de Domdidier ne passe pas inaperçu. Depuis fin 2014, la Commune de Domdidier bénéficie de nouveaux locaux pour son administration et son service technique. Inauguré en décembre



dernier, le bâtiment situé au centre du village accueille l'administration dideraine. C'est là que logera la future administration de Belmont-Broye dès le 1er janvier 2016.

Il y a bien deux décennies que le manque de place dans le bureau communal de Domdidier se faisait sentir. Et depuis une décennie, le projet d'un nouveau bâtiment est évoqué. Nécessité faisant foi, la nouvelle administration est sortie de terre en 2014, route du Pré de la Cour 4. En rasant l'ancien bâtiment et en construisant en léger retrait l'actuelle administration, la Commune de Domdidier a valorisé le centre du village, lui donnant un effet d'espace et de dimension se profilant dans les quatre directions du giratoire.

Quelques caractéristiques

Surfaces utiles de 180 m² par niveau.

Bâtiment certifié MinergieP.

Un pan entier de toiture en panneaux photovoltaïques.

Chauffage au sol à distance (bois-gaz).

Bref descriptif du bâtiment

Sous-sol Locaux techniques et local pour les archives de la commune de Domdidier et, dès 2016, de la commune de Belmont-Broye.

Rez Réception, bureau du secrétariat avec trois postes de travail ainsi que le bureau du secrétaire communal et du syndic.

1^{er} étage Bureau des constructions et bureau du service de protection des adultes (curatelle) ainsi que la salle du conseil communal.

2^e étage Deux salles avec bureaux et tables de conférences.

Dompierre, un nouveau quartier voit le jour

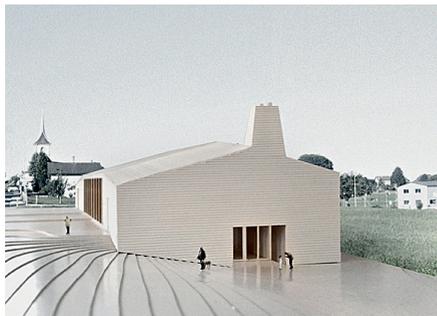
A l'ouest du village, entre la route cantonale Payerne-Avenches et la route du Bastillon, un nouveau quartier vient de sortir de terre. La révision générale du plan d'aménagement local de Dompierre récemment approuvée a permis de mettre en zone à bâtir ce nouveau secteur «La Donchire». L'équipement de base vient de se terminer avec la création de sept nouvelles parcelles de 665 m² à 900 m² totalisant environ 6300 m². Une zone verte faisant partie du domaine public communal a également été intégrée à ce nouveau quartier. L'accès au quartier se fait principalement depuis la route communale «Le Bastillon» et un chemin piétonnier bitumé a été créé le long du chemin en béton. Un «arbre de fer» vient d'y être planté, représentant symboliquement l'arrivée du millièmè habitant du village. De bon augure pour le futur développement de Belmont-Broye.

Dompierre et Russy, le Biblio Troc donne envie de lire



Deux caissettes remplies de livres viennent d'être installées au centre des deux villages. Au premier abord, on pense y trouver des journaux. En s'approchant, on y voit, oh surprise!, des livres. Toutes sortes de livres qui peuvent être emportés par tout le monde et remis quelque temps plus tard à leur place pour en faire profiter à d'autres. Et oui, le Biblio Troc est arrivé dans deux villages de Belmont-Broye.

C'est à l'initiative de Françoise Musy (photo) et Magali Vésy, membres dynamiques de la Société de Développement de Dompierre-Russy que cette nouvelle offre est née dans la région. Au départ, une quinzaine de livres par caissette sont à disposition des lecteurs. Depuis son lancement au début du mois d'avril de cette année, les initiatrices de ce sympathique projet constatent déjà un attrait certain pour ce système qui allie économie et écologie, tout en faisant bénéficier tout un chacun de la possibilité de se divertir ou de s'instruire gratuitement. Rappelons que Dompierre a été la première commune du canton de Fribourg à se doter d'un Agenda 21 local, promouvant le développement durable. Une analyse sera faite après une année d'exploitation et les adaptations nécessaires seront apportées. Au vu de l'engouement déjà suscité après seulement trois mois, il est possible que l'offre augmente et que de nouvelles caissettes voient le jour à différents endroits de Dompierre et de Russy. Cette belle initiative pourrait aussi trouver un écho favorable à Domdidier et à Léchelles, pour que toute la population de Belmont-Broye puisse profiter de cette nouvelle prestation culturelle.



Léchelles, une halle et des appartements protégés pour 2016

Vous les avez certainement remarqués dans le pré qui voisine la route cantonale au centre du village. Ces hautes perches métalliques, ce sont les gabarits qui marquent l'emplacement de la future halle à usage multiple de Léchelles. Ce projet est une volonté populaire qui germe depuis plus de cinq ans. Ce projet ambitieux pour

la petite commune de Léchelles a eu besoin de temps pour passer du rêve au concept final. Durant la présente législature, le projet mis sur pied comprend une halle à usage multiple, un local d'appoint pour les pompiers, une centrale pour le chauffage à distance ainsi qu'un immeuble de 10 appartements protégés (pour personnes à mobilité réduite). Il a fallu mettre en place un concept pour le financement et pour la gestion du tout après réalisation. Tout cela se passant avant que l'on ne parle de la fusion Belmont-Broye, il fallait que le projet puisse être financé de manière autonome par la seule commune de Léchelles.

Le financement et la gestion des locaux

Afin de pouvoir financer l'ensemble des projets, la première étape fut de trouver un financier pour les appartements protégés. La commune a eu la chance que la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat accepte de les construire et d'en être propriétaire. Il restait alors à trouver le financement de la halle, du local des pompiers et de la centrale de chauffage à distance.

Pour cela, il fallait trouver des ressources au sein du village même. Comment ? Ce fut la deuxième étape de ce projet avec la création de la société immobilière (SI) Léchandon. La vente des anciens bâtiments communaux à cette société a permis à la Commune de Léchelles de rembourser des dettes et de passer d'une situation d'endettement à une situation de fortune.

Quelques chiffres significatifs

	2009	2011	2013	2014
Total des dettes	3'146'145.00	2'667'294.00	1'574'250.00	1'403'850.00
Liquidités et court terme	523'264.00	535'153.00	1'751'435.00	1'339'021.00
Endettement net	2'622'881.00	2'067'381.00	0	0

C'est donc un rattrapage de plus de 2,5 millions de francs d'endettement que cette opération a permis! Malgré tout, il a fallu rechercher des apports complémentaires. Cela s'est fait en vendant du terrain à SI Léchandon SA pour la construction de la centrale de chauffage à distance, soit environ 1 million de francs en moins à verser par la commune.

La gestion prévue

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat confie la gestion des appartements protégés (y compris une salle pour les sociétés) à la SI Léchandon qui assurera, par souci d'économie, la conciergerie de ses propres immeubles, des appartements protégés et de la halle.

L'association Ensemble, qui officie en tant qu'animatrice et coordinatrice pour les sociétés des villages de Léchelles et Chandon, aura pour tâche de gérer l'animation hebdomadaire pour les résidents, et offrira ses services d'aide aux personnes (accès aux soins, repas à domicile, transports, aide administrative, etc...).

Les travaux et les incidences pour Belmont-Broye

Tous les projets sont actuellement mis à l'enquête et en attente du permis de construire. L'organisation du suivi des travaux a été établie et M. Barbey, chef du service technique de la commune de Domdidier, fait partie de la commission de bâtisse afin d'assurer le suivi des travaux jusqu'à la fin de la construction.

Un comité de pilotage regroupant des représentants de la Caisse de prévoyance, de la Commune de Léchelles, de SI Léchandon SA et de l'architecte gère l'ensemble. Le travail d'appel d'offres a déjà commencé et les premiers chiffres permettent de dire que le budget sera respecté. Les travaux devraient commencer à la fin de l'été 2015 pour se terminer durant l'automne 2016.

Belmont-Broye fait partie intégrante du projet puisqu'elle reprendra automatiquement les actions que la Commune de Léchelles possède dans la SI Léchandon. Les bâtiments communaux de Léchelles seront repris par Belmont-Broye. La halle, ainsi que le local d'appui des pompiers, ne dérogeront pas à cette règle. Par contre, l'immeuble avec les appartements protégés restera en propriété la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat, tout comme la centrale pour le chauffage à distance restera en propriété de la SI Léchandon. La convention entre la Commune de Léchelles, SI Léchandon SA et l'association Ensemble sera reprise par Belmont-Broye.

Au final, ce projet complexe et difficile à mettre sur pied sera un nouvel atout pour Belmont-Broye. Les élèves auront une salle de sport à proximité de l'école de Léchelles et les prix des transports en seront réduits. Du fait que la SI Léchandon assurera la régie des bâtiments protégés, les habitants de Belmont-Broye auront une priorité d'accès à ces appartements adaptés aux personnes à mobilité réduite, leur permettant ainsi de rester plus longtemps dans leur environnement.



Russy, un jumelage avec son homonyme normand

Après la fusion le jumelage! Russy n'en finit pas de s'ouvrir vers l'extérieur. Après les voisins, c'est vers un horizon plus lointain qu'elle guigne. En effet, les 4, 5 et 6 septembre prochain, une délégation forte d'une quarantaine de Russycains et d'invités (notamment des représentants des conseils communaux de Domdidier, Dompierre et

Léchelles) se rentra en Normandie pour signer le pacte de jumelage entre le village de Belmont-Broye et la commune de Russy, située dans le Calvados, à deux pas des plages du Débarquement, dont la tragique Omaha Beach.

Les jumelages, c'est une longue histoire déjà qui a débuté au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale dans le but d'encourager la coopération entre des communes, des villes ou des villages et de renforcer l'entente mutuelle entre leurs habitants.

Pour Russy, ce jumelage marque une étape important dans les relations d'amitiés qui se sont tissées avec ce village normand qui compte une population identique en nombre et portant de surcroît un même nom. En 2003 les premiers contacts ont été pris, suivis en 2007 par la première visite du Conseil communal de Russy en Normandie. Depuis de nombreux échanges ont eu lieu et une véritable amitié s'est construite entre les deux communes, qui ont, de plus, des ressemblances, au niveau de la superficie et du tissu agricole qui les composent. A un rythme bisannuel régulier, des rencontres ont eu lieu, soit en France, soit en Suisse.

Pourquoi est-ce que ce jumelage intervient seulement maintenant? Les élections municipales françaises de 2014 ont amené un nouveau souffle à Russy, porté par une nouvelle équipe municipale et son maire, M. Gilbert Torcheux, qui ont fait du jumelage l'un des objectifs prioritaire de leur législature. Un jumelage permet en effet, par le truchement de l'Union européenne, de disposer d'aides et des subsides pour favoriser les échanges. A l'avenir, ces échanges entre les deux Russy devraient s'élargir à l'ensemble de Belmont-Broye pour que toutes les personnes intéressées profitent directement de ce jumelage. Dès lors nous souhaitons à ce que la population de notre nouvelle commune puisse s'intéresser à la commune française de Russy. Vous pouvez consulter un diaporama présentant ce jumelage sur le site www.russy.ch.

Grand-Belmont, une place de pique-nique flambant neuve

Comme vous avez certainement pu le constater, le réaménagement de la place du Grand-Belmont est en cours. A ce jour, le couvert est monté ainsi que quelques jeux. Le financement de cette place est assuré pour la plus grande partie par l'Etat de Fribourg, qui en le maître d'œuvre) pour un montant de 65 000 francs. Le projet est soutenu par l'association Penser forêt – Agir Bois pour une somme de 15 000 francs, par la Corporation forestière de la Basse-Broye (15 000 francs) ainsi que par les quatre communes qui formeront Belmont-Broye pour un montant de 20 000 francs. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2015.



Place de jeux du Grand-Belmont



Les nonagénaires de Domdidier

Et encore en bref...

Domdidier Sept fois 90 ans. La commune a fêté dernièrement sept nonagénaires. Avec toutes nos félicitations à ces jeunes jubilaires!

Domdidier Magnifique performance pour les écoliers des classes de 4^e primaire de Domdidier qui ont remporté la finale suisse de la Crédit Suisse Cup à Bâle. Après un chemin couronné de succès au cours duquel les jeunes écoliers ont remporté les éliminatoires de la Broye, puis ceux du Canton pour ensuite remporter la demi-finale (7-1) face à une équipe neuchâteloise et finalement s'imposer face à une équipe bernoise avec un score à couper le souffle (5-0) et remporter une finale extraordinaire!

Dompierre Le village a fêté son millième habitant.

Léchelles 2016 sera «Vachement musical». Les préparatifs du 95^e Giron des musiques broyardes (du 4 au 8 mai) vont bon train.

Russy Mme Cécile Pochon a fêté son entrée dans sa centième année le 30 juin en présence de M. Le Conseiller d'Etat Georges Godel. Avec toutes nos félicitations à cette jeune centenaire!

A votre agenda



Domdidier

Vendredi 31 juillet Fête nationale à la halle des sports et remise du mérite diderain.

Lundi 31 août De 18h à 22 h, don du sang, à la halle des sports.

Du vendredi au lundi 11, 12, 13 et 14 septembre Bénichon de Domdidier.

Vendredi 9 et samedi 10 octobre Bourse aux habits, à la halle des sports.

Samedi 31 octobre Match de lutte et souper de soutien, à la halle des sports.

Vendredi 18 décembre Concert de Gustav, à la halle des sports.

Dompierre

Samedi 1^{er} août Fête nationale au terrain de foot.

Samedi 13 et dimanche 14 septembre Bénichon de Dompierre.

Samedi 26 et dimanche 27 septembre Recrotzon.

Vendredi 9 et samedi 10 octobre Nuit du vin cuit.

Samedi 28 novembre Marché de Noël, salle polyvalente.

Léchelles

Samedi 31 juillet Fête nationale au terrain de foot.

Samedi 12 et dimanche 13 septembre Bénichon de Léchelles.

Invitation à participer au Conseil général de Domdidier, lundi 7 septembre 2015, à la buvette de la halle des sports, à 20h00

Vous désirez savoir comment fonctionne un Conseil général. Que vous habitiez Domdidier, Dompierre, Léchelles ou Russy, vous êtes cordialement invités à participer à cette séance du Conseil général de Domdidier.

Ont collaboré à ce bulletin Alain Bozzini, Raymonde Crausaz, Catherine Formerod, Vincent Godel, Laurent Jacot, Nicolas Jemmely, Jean-Luc Maradan, Albert Pauchard.



Belmont-Broye

Pré-de-la-Cour 4

Case postale 35 - 1564 Domdidier

administration@domdidier.ch

www.belmont-broye.ch